

Question posée par un conseiller pédagogique de CPE.

Réponse

Il est possible d'envoyer par courriel le bulletin d'adhésion ou de donner les informations concernant ses coordonnées. Cependant, le paiement ne peut se faire par carte de crédit. Il convient donc de payer par chèque ou mandat postal et de l'envoyer par la poste. Il est également possible de venir payer son adhésion en liquide au bureau de l'Association.